

Table des matières

1. Participation.....	1
2. Cahier des charges pour l'organisateur de la manche de coupe d'Europe	2
a) Informations.....	2
b) Le dossier d'inscription	2
c) La piste	2
d) Une zone de freinage	2
e) Homologation.....	2
f) Communication.....	2
g) Les commissaires de piste	3
h) Sécurité de la piste	3
i) Sonorisation	3
j) Chronométrage	3
k) Camping	3
l) La course FISD	3
m) Remorquage.....	4
n) Assurance	4
3. Pilotes, conditions de participation, règles de course. (manche de Coupe d'Europe).....	4
a) Condition de participation	4
b) Conditions de classement	4
4. Classement général.....	5
5. Historique des modifications :	6

1. Participation

Tous les pays membres de la FISD peuvent organiser une manche de la coupe d'Europe.

Toutefois, sont prévus au maximum 6 manches par année.

S'il n'y a pas 6 pays qui proposent chacun une course, d'autres pays peuvent proposer au maximum 2 courses de coupe d'Europe dans la même année.

Les délégués FISD du pays organisateur sont seuls habilités à donner l'aval pour la ou les courses prévues et de présenter les documents s'y rapportant lors de l'assemblée générale annuelle.

Les dates d'organisation doivent impérativement être remises lors de l'assemblée annuelle de la FISD qui précède l'année de l'organisation.

Le pays organisateur s'acquittera lors de cette assemblée d'un montant de 75€ (caution) par manche de coupe d'Europe.

En cas de renonciation ou d'annulation par le pays organisateur ou par l'organisateur lui-même le montant de 75€ ne sera pas remboursé.

La finance d'inscription (caution) est comptabilisée dans la caisse de la FISD

2. Cahier des charges pour l'organisateur de la manche de coupe d'Europe

a) Informations

Les informations, le plan d'accès, le programme doivent être déposés au minimum 90 jours avant la date de la compétition sur le site www.fisd.li.

b) Le dossier d'inscription

Il doit comprendre ; par pilote et copilote : le nom, prénom, date de naissance, adresse, pays d'origine, no de licence, catégorie, date et signature du pilote ou du représentant légal si ce dernier n'est pas majeur. Les inscriptions par Internet doivent être possibles.

c) La piste

Elle doit comprendre : une zone de départ et d'arrivée, la longueur de la piste doit être de 800 mètres au minimum, maximum libre pour autant que les conditions de sécurité soient respectées.

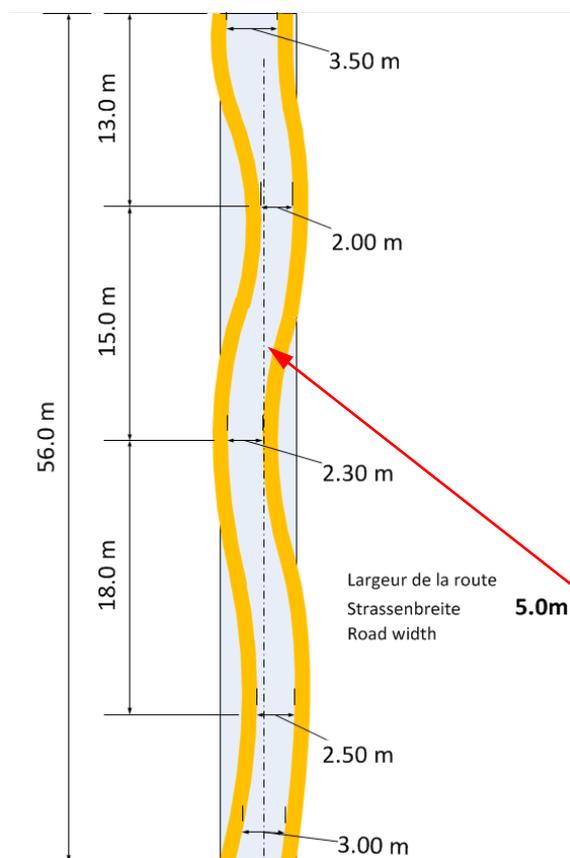
d) Une zone de freinage

Elle doit être prévue à l'arrivée de 80 à 100 mètres libre d'aucun obstacle ou spectateurs.

e) Homologation

Les 2 délégués FISD du pays organisateur sont seuls habilités à homologuer une piste proposée par un organisateur, à choisir les protections optimales sur la piste ainsi que le style de tracé (chicane ou non).

Pour les passages très/trop rapides il peut être prévu des chicanes et ou couloirs artificiels.



Principe de base pour la définition d'un couloir

Les dimensions ci-contre sont indicatives, l'illustration a pour but de démontrer les principes à respecter qui sont les suivants :

- Le couloir commence en forme d'entonnoir afin de canaliser le véhicule
- La largeur des « portes » doit augmenter d'une « porte » à l'autre
- La distance entre les « portes » doit augmenter d'une « porte » à l'autre
- Le couloir doit être conçu de la sorte que le/la pilote ne voit pas à travers (la ligne médiane montre que l'on ne voit pas au travers)

f) Communication

Assurer suffisamment de commissaires de piste à vue, avec des moyens de communication de manière à pouvoir arrêter la compétition en cas de problèmes.

g) Les commissaires de piste

Ils doivent disposer de sifflet pour prévenir du passage d'un concurrent et de drapeaux rouges dans le but d'arrêter les pilotes en cas d'incident, d'accident ou de sortie de piste. Les drapeaux seront agités horizontalement de manière visible pour les pilotes c'est-à-dire entre 50 cm et 1 m du sol. Les pilotes doivent ralentir et s'arrêter.

Un numéro de commissaire sera disposé au niveau du commissaire afin de faciliter son repérage, le numéro sera inscrit, noir sur fond blanc, dans un cadre de 20 x 20cm sur un panneau de format A4.

h) Sécurité de la piste

Les points dangereux dans la trajectoire de véhicule, murs, escaliers, en saillie, arbres, talus, etc. doivent être protégés avec des bottes de paille, plateaux de bois, ou autres, solidement fixés au sol. Les clôtures à bétail doivent être protégées avec des filets ou couchées sur le sol. Les spectateurs doivent être séparés de la piste, ces derniers doivent être sous contrôle des commissaires de piste, les endroits stratégiques à risques, zones de freinage, sorties de virages doivent disposer d'une distance de sécurité maximale pour les spectateurs.

Les panneaux en bois placés sous les glissières métalliques il est fortement conseillé d'utiliser des panneaux d'une épaisseur minimale de 30mm.

Lors de l'utilisation des éléments « New Jersey » ces derniers doivent être solidement reliés un à l'autre dans **les zones d'impact**. Dans la mesure du possible la disposition de ces glissières plastiques est à organiser de sorte qu'il ait uniquement une couleur par côté de piste.

Afin d'éviter que les copilotes de sidecar se heurtent contre des piquets (fixation de rubalise), ces derniers doivent être placés au moins à 1 m du bord de la piste, pour autant que le bord de piste ne soit muni de bottes de paille.

i) Sonorisation

Cette dernière est conseillée, mais toutefois pas obligatoire.

j) Chronométrage

Ce dernier doit être fiable de type informatique, avec la possibilité de la gestion simultanée de plusieurs concurrents en course, les temps doivent être calculés au moins au 1/100^{ème} de seconde. Pour plus d'information se référer au chapitre 4 du cahier des charges CE (Chronométrage).

k) Camping

Le camping doit avoir une capacité suffisante en fonction du nombre de participants. Il doit être accessible pour les camping-cars et les voitures, le terrain doit être praticable et suffisamment plat. Le camping doit être équipé de WC ceci dans une distance raisonnable, les douches ne sont pas obligatoires, de même que les branchements électriques.

La distance entre le camping et la piste n'excédera pas 1000 m maximum. Selon la configuration du terrain, il incombe à l'organisateur de remorquer les véhicules au départ de la compétition ainsi que lors de la clôture de cette dernière.

Le prix du camping ne doit pas dépasser €35.- par résident. Ce camping ne peut toutefois qu'être payant s'il y est mis à disposition WC, douches et électricité.

l) La course FISD

La course FISD se déroulera sur 1 ou 2 jours, avec 3 ou 4 manches, ceci est laissé au libre choix de l'organisateur, toutes les manches seront chronométrées, y compris la manche d'essais si cette dernière est prévue. L'organisateur est seul juge pour décider d'annuler une ou plusieurs manches, ceci sur motifs valables (météo, piste dangereuse, accident).

En cas d'instabilité météorologique l'organisateur a la possibilité de réaliser le classement de la manière suivante :

- **1^{er} jour de course – une manche d'entraînement (optionnel pour l'organisateur) plus deux manches de course – le meilleur temps est retenu pour le classement.**

- 2^{ème} jour de course – deux manches de course – le meilleur temps est retenu.
- Classement final : addition de la meilleure manche du samedi et de la meilleure manche du dimanche. De cette manière les deux jours de course gardent leur intérêt. Il ne suffit que de courir le jour avec la météo favorable.

L'organisateur est libre d'organiser pendant la durée de la manifestation une course ou des manches pour des catégories régionales, toutefois ces dernières ne peuvent pas figurer dans le classement FISD.

Organisateur fournis pour chaque véhicule un N° de dossard qui sera placé sur le véhicule selon les instructions du chronométrateur.

m) Remorquage

Celui-ci incombe à l'organisateur, les catégories, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C8, C9 sont remorquées par des véhicules adaptés. Pour des raisons de sécurité le remorquage des caisses est limité à 6 caisses par lignes. Deux lignes de remorquage sont autorisées par véhicules tracteurs. La vitesse de remontée doit être réalisée à une vitesse raisonnable. Les remontées des C7 (Carrioli) et des C10 (Skeleton) seront organisées sur le pont d'une remorque ou d'une camionnette.

Le règlement FISD est de vigueur concernant la tenue obligatoire pour le remorquage. (Casques, gants, combinaisons, protections.....)

n) Assurance

L'organisateur doit avoir souscrit une assurance RC, couvrant : le site, la piste, les bénévoles, le public, les véhicules de remorquage. **Une copie de cette dernière doit être envoyée au secrétariat FISD immédiatement après son obtention**

L'attestation d'assurance doit pouvoir être consultée sur place par les responsables FISD le jour de la course.

Au cas où l'organisateur organise pendant la manifestation une course avec des pilotes non licenciés, il est tenu pour responsable de tous les problèmes liés aux conditions d'assurances RC ou accident pouvant être causé par des pilotes non licenciés.

Par conséquent la FISD recommande à l'organisateur de souscrire une assurance spéciale couvrant cette partie de la manifestation.

3. Pilotes, conditions de participation, règles de course. (manche de Coupe d'Europe)

a) Condition de participation

Seuls les pilotes disposant d'une licence FISD en cours de validité et les véhicules certifiés et vérifiés par un contrôle technique de l'année en cours ont le droit de prendre le départ.

De plus leur véhicule doit disposer d'une carte grise prouvant que le dernier contrôle technique du véhicule ne date pas de plus d'une année. (Voir le règlement pilote /copilote sur www.fisd.li)

Catégories 1 à 9 sous règlement FISD en cours.

Pour les non licenciés voir le paragraphe 2n (assurance) et 2l (course).

Les doubles sont autorisés, ceci pour autant que l'organisateur le permette.

b) Conditions de classement

La course se déroule en 3 ou 4 manches toutes chronométrées.

Le classement est effectué sur l'addition des 2 meilleures manches.

En cas d'annulation de manche par l'organisateur le classement peut s'effectuer sur 1 seule manche. En cas de problème météo; le classement se fera sur l'addition de la ou des manches du samedi et ou du dimanche.

Pour être classé ainsi que pour bénéficier de points de présence le pilote doit avoir pris au moins 1 départ.

Au cas où, pour des raisons extraordinaires, la course et les manches sont annulées, les pilotes présents ayant payés leurs inscriptions peuvent bénéficier de leurs points de présence au classement général. Dans ce cas ; le choix est laissé à l'organisateur de rembourser ou non les frais d'inscription.

En cas de drapeau rouge le ou les pilotes ont le droit de recourir leur manche.

Les pilotes lésés pendant la course par un spectateur ou autres ont le droit de recourir leur manche, ceci pour autant que l'incident est validé par le commissaire de course.

En cas de réclamation, cette dernière doit être déposée au niveau de la FISD avec un montant de 50 € dans les 30 minutes qui suivent la fin de la manche.

L'organisateur est responsable d'organiser un jury de course, qui sera composé des délégués FISD présents à la course et d'un membre de l'organisation.

En cas de litige et dans les cas extrêmes la FISD peut annuler la compétition.

L'organisateur a le devoir de remettre des prix ou récompenses au moins au 3 premiers de chaque catégorie (attention les cat. 5 – 6 – 7 sont composées de 2 personnes)

Les organisateurs communiqueront les résultats et classement de chaque manche de la coupe d'Europe dans les 2 jours ouvrables après la fin de la compétition au secrétariat de la FISD et si possible au Web Master, ceci afin de les publier sur le site www.fisd.li

4. Classement général

Chaque manche de coupe d'Europe courue est bonifiée de 5 points de présence.

Toutes les manches sont prises en compte pour le classement, le résultat de la manche la plus mauvaise pour le pilote sera annulée sauf les points de présence.

Seuls les pilotes licenciés FISD sont habilités à recevoir des points. Attention pour les équipages le co-pilote doit également disposer d'une licence FISD.

Le secrétariat FISD sera en charge du classement final de la coupe.

Attribution des points de classement pour chaque manche courue.

1 ^{er}	15 points	7 ^{ème}	6 points
2 ^{ème}	12 points	8 ^{ème}	5 points
3 ^{ème}	10 points	9 ^{ème}	4 points
4 ^{ème}	9 points	10 ^{ème}	3 points
5 ^{ème}	8 points	11 ^{ème}	2 points
6 ^{ème}	7 points	12 ^{ème}	1 point

➔ Jusqu'au dernier « 0 » point (Excel calcul aussi avec « 0 »)

➔ Pas de participation laisser la case « vide »

La remise des prix de la Coupe d'Europe sera organisée par la FISD. Le numéro de licence de chaque coureur devra figurer sur la feuille de résultats de chaque manche de la coupe d'Europe.

La cérémonie de remise des challenges aura lieu lors de la cérémonie d'ouverture du championnat d'Europe de l'année suivante.

5. Historique des modifications :

Les demandes de modifications seront acceptées uniquement par écrit.

Edition 2007 :

- Paragraphe 4 : Révision de la définition du « Classement »

Accepté par l'assemblée extraordinaire de la FISD du 19.07.2007 à Serramazzone (I)

Edition 2014

- Remplacement de C.E.C.C.A.S par FISD
- Paragraphe 2, point g : Révision de la définition « Les commissaires de piste »
- Paragraphe 3, point a : Révision des conditions de participation (Validité du CT du véhicule)
- Paragraphe 3, point b : Définition du jury de course
- Paragraphe 4 : 2ème révision de la définition du « Classement »

Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 9 novembre 2014 à Kdynie (CZ)

Edition 2015

- Ajout de la catégorie C10 (Skeleton)

Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 25 octobre 2014 à Oberwiesenthal Allemagne

Edition 2016

- Paragraphe 1: Augmentation du nombre de manche à 6 par année, si il y a moins 6 pays organisateur un pays peut organiser au maximum 2 manche de coupe d'Europe
- Paragraphe 1: Augmentation de la cotisation des pays organisateur de coupe d'Europe passant de €50 à €75.-
- Paragraphe 2 ; point e: Ajout de la description des couloirs de ralentissement
- Paragraphe 2 ; point h: Ajout d'une distance de sécurité des piquets de fixation de rubalise le long de la piste

Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 7 novembre 2015 à Stoumont Belgique

Edition 2017

- Paragraphe 2 ; point h: Ajout recommandation de la protection des glissières
Définition de l'utilisation de glissières plastiques
- Paragraphe 2 ; point I: L'organisateur fourni des N° de dossard par véhicule

Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 13 novembre 2016 à Viù, Italie

Edition 2018

- Paragraphe 2 ; point k: Définition du prix max du camping à condition qu'il soit mis à disposition WC, douches et électricité
- Paragraphe 2 ; point I: Ajout d'une autre option de classement en cas de météo changeant

Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 05 novembre 2017 à On, Belgique